



Avril 2021

# Lettre d'Infos Libraires #8

Avril 2021 · La 8e Lettre d'Infos Libraires est en ligne. Bonne lecture !

## Édito - Essentiel !

De nouveaux dispositifs, des mesures de soutien prolongées, de l'accompagnement, de l'actualité, de la veille, des nouvelles publications...

Bref, une lettre d'infos riche et utile pour des commerces essentiels !

## Retrouvez la Lettre d'infos en ligne

Lettre d'Infos Libraires #8

Retrouvez l'ensemble des Lettres d'Infos Libraires [sur la page dédiée](#).

Pour vous abonner : [formulaire d'abonnement](#)

## Au sommaire

Nouveaux programmes, mesures de soutien & cie

Nouveaux programme et dispositif

- Pass Culture
- Jeunes en librairies

### **Mesures de soutien Covid-19**

- Chèque France Num
- Le Prêt garanti par l'État (PGE)
- Fonds de solidarité
- Le Fonds Région Unie
- L'aide exceptionnelle à l'investissement : clôture des demandes au 30 avril
- La Région fête le livre : clôture des demandes au 30 avril

### **Création, reprise et projets de développement**

- "Créateurs, repreneurs, point d'étape" #2 2021
- Accompagnement des libraires
- Prêt d'honneur Création-Reprise
- Reprendre une librairie

### **Actualités**

- Aide à l'embauche des jeunes
- Conséquence du 3e "confinement"
- Pass Région

### **Focus**

- Incontournable
- Bande dessinée en Auvergne-Rhône-Alpes #2
- La rentrée de printemps des auteurs

### **Dispositifs d'aide et appels à projets**

#### **Contrat de filière livre - dispositif Librairies**

- 3e et dernier appel à projets 2021 : date limite au 4 octobre

#### **DRAC Auvergne Rhône-Alpes**

- Aide à la modernisation : date limite au 18 juin

#### **CNL**

- Label LIR : date limite au 30 avril 2021, une seule session par an.
- Aide économique aux librairies : date limite au 31 mai 2021, pour la session de mi-juillet 2021.
- Aide à la modernisation : date limite au 31 mai 2021, pour la session de mi-juillet 2021.
- Aide aux librairies pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale : date limite au 30 avril 2021, une seule session par an.